



Donnez des lettres à vos chiffres

Audit

APEI Arbois
Association de parents et amis de personnes
handicapées mentales d'Arbois et sa région

9, rue Chauvin
39600 - ARBOIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

DOLE SIÈGE SOCIAL

103 Avenue Eisenhower
BP 154 39101 Dole cedex
Tél.: 03 84 79 48 88
Fax : 03 84 79 27 40
E-mail : rfc@rfc-ec.com

SERVICE SOCIAL

Tél.: 03 84 79 48 99
Fax : 03 84 72 74 26

BESANÇON

5 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
Tél.: 03 81 53 12 67
Fax : 03 81 53 12 72

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2012**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale du 4 juin 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association A.P.E.I., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par vos services administratifs. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Nous avons notamment apprécié les règles et méthodes comptables appliquées pour le traitement des stocks, des provisions pour risque et charge, des amortissements et mouvements d'immobilisations, pour le suivi et l'appréciation des créances, et les reclassements opérés dans le suivi des résultats administratifs.

Dans le cadre de cette appréciation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport..

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président de l'Association et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Dole
Le 16 mai 2013



Le Commissaire aux Comptes
SAS REVISION & FINANCE - COGEFOR
- Christian DEGRANGE -

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

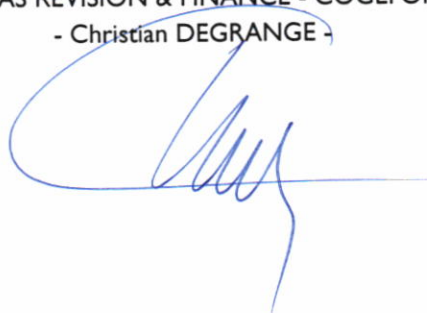
Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention portant sur la location de l'ESAT de CRAMANS

- Personne concernée* : Monsieur BERLIZON, gérant de la SCI CAT des Glycines et Administrateurs de l'APEI
- Nature et objet* : Bail de location des locaux de l'ESAT des Glycines de CRAMANS
- Modalités* : Paiement d'un loyer, en vertu du bail initial du 1^{er} juillet 1982, dont le loyer mensuel est de 3 400 € depuis le 1^{er} juillet 2009.
- Charge de l'exercice* : 40 800 €, sans changement.

Fait à Dole
Le 16 mai 2013

Le Commissaire aux Comptes
SAS REVISION & FINANCE - COGEFOR
- Christian DEGRANGE -



Apei Arbois Bilan consolidé

31/12/2012

Association de parents et amis
de personnes handicapées mentales
d'Arbois et sa région

www.apei-arbois.fr

9, rue Chauvin
BP 54 - 39602 ARBOIS Cedex
Tél 03 84 66 31 80 - Fax 03 84 66 31 89
siege.administratif@apei-arbois.fr

Association membre de l'Unapei
et du GCSMS Juralliance

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

P A S S I F		2012	2011
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise		598 141,30	598 141,30
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs		247 737,96	247 737,96
Subvention d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		620 460,84	581 195,38
Réserve de compensation		291 076,42	169 644,30
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		3 530 715,90	3 393 934,52
Autres réserves		180 716,98	180 716,98
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-295 652,57	-295 652,57
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		148 149,45	167 109,81
Dépenses non opposables au tiers financeurs		-613 901,78	-542 843,85
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		89 153,44	247 459,38
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		486 711,58	490 082,71
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulement			
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations		83 279,07	16 635,29
Réserves des plus-values nettes d'actif		77 428,53	68 427,70
Droit des propriétaires			
TOTAL I		5 444 017,12	5 322 588,91
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions pour Risques		464 312,91	465 955,91
Provisions pour Charges		48 075,49	2 028,49
Fonds Dédiés		40 000,00	
TOTAL III		552 388,40	467 984,40
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		235 538,52	281 961,77
Emprunts et dettes financières divers (3)		159 611,92	168 480,44
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs		1 375,80	1 772,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		528 411,32	414 235,94
Dettes sociales et fiscales		1 220 657,68	1 337 213,68
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)		397 371,08	535 574,95
Produits constatés d'avance		60,00	
TOTAL IV		2 543 026,32	2 739 239,48
Ecart de conversion (passif)	TOTAL V		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		8 539 431,84	8 529 812,79
<p>(1) Dont comptes 1201 : . . . et compte 1291 : . . . : résultats sous contrôle de tiers financeurs</p> <p>(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.</p> <p>(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.</p> <p>(4) Dont à plus d'un an</p> <p style="padding-left: 20px;">Dont à moins d'un an</p> <p>(6) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales</p>			
		528 411,32	

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

PRODUITS	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	75 392,29	81 389,10
Production vendue		
- prestations de services	732 956,60	693 417,42
- divers	1 039 583,66	999 529,09
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	7 188 570,00	7 210 716,71
Subventions d'exploitations et participations	69 564,40	97 130,11
Reprises sur amortissements et provisions	33 879,29	71 582,00
Transferts de charges		
Autres produits	25 856,12	25 489,55
TOTAL I	9 165 802,36	9 179 253,98
Produits financiers		
De participations et des immobilisations financières	1 668,00	2 710,00
Revenus des valeurs mobilière de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	96 509,15	89 007,30
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	98 177,15	91 717,30
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	176 651,12	7 132,24
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	19 288,93	15 780,44
Reprises sur provisions		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du BFR		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions réglementées	6 027,31	6 209,10
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	201 967,36	29 121,78
TOTAL DES PRODUITS	9 465 946,87	9 300 093,06
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 465 946,87	9 300 093,06

COMPTE DE RESULTAT D'UN ETABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL

CHARGES	Exercice 2012	Exercice 2011
Charges d'exploitation		
Achats de marchandise	3 751,71	4 187,99
variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	138 618,48	142 709,46
variation de stock	10 641,69	-6 201,62
Achats d'autres approvisionnements	79 207,99	77 801,81
variation de stock	-11 142,75	10 491,42
Achats non stockés de matières et fournitures	866 749,66	804 918,00
Services extérieurs et autres	1 231 607,78	1 193 933,80
Impôts, taxes et versements assimilés		
- sur rémunérations	392 531,13	382 167,48
- autres	28 445,12	25 744,52
Charges de personnel		
- salaires et traitements	3 942 647,01	3 929 703,59
- charges sociales	1 649 452,43	1 614 619,62
Dotations aux amortissements et provisions		
<i>Dotations aux amortissements :</i>		
- des immobilisations	388 687,76	385 461,30
- des charges d'exploitation à répartir		
<i>Dotations aux dépréciations et aux provisions :</i>		
- sur actif circulant	762,78	2 637,99
- pour risques et charges d'exploitation	89 399,49	42 731,00
Autres charges	431 005,15	402 217,37
TOTAL I	9 242 365,43	9 013 123,73
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	16 671,03	15 982,11
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobil. de placement		
TOTAL II	16 671,03	15 982,11
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	475,92	789,29
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	17 002,01	10 939,24
Dotations aux amortissements et aux provisions		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	60 462,60	11 799,31
- dotations aux provisions réglementées des plus-values nettes d'actif	9 000,83	
- dotations aux autres provisions réglementées	30 815,61	
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	117 756,97	23 527,84
TOTAL DES CHARGES	9 376 793,43	9 052 633,68
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	89 153,44	247 459,38
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 465 946,87	9 300 093,06

Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Sous réserve des adaptations prévues par le règlement 99-01 du Comité de la réglementation comptable art.2, les associations et les fondations établissent des comptes annuels conformément au plan comptable.

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur. L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanences des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Résultats administratifs et résultats comptables

L' Association applique les règles prévues par la M22 en matière d'affectation du résultat administratif.

RESULTAT CONSOLIDE 2012

	RESULTAT ADMINISTRATIF	RESULTAT COMPTABLE
FOYER ARBOIS	-11 081,35	-13 373,31
FOYER CRAMANS	13 273,22	14 433,72
FOYER DE VIE	1 414,79	-19 692,22
MAS	5 002,70	-107 629,30
ESAT ACTION SOCIALE	11 549,43	6 205,95
FAM HEBERGEMENT	11 975,15	-707,85
FAM SOINS	15 213,77	758,07
ASSOCIATION		52 029,44
ESAT PRODUCTION ARBOIS		40 721,87
ESAT PRODUCTION CRAMANS		94 875,47
CUISINE		21 531,60
TOTAL	47 347,71	89 153,44

La différence entre les résultats administratifs et les résultats comptables est due à la comptabilisation des congés payés, de certains amortissements non retenus par le financeur, et à la reprise de résultats antérieurs.

CONSOLIDE APEI ARBOIS - Période de : 01/2012 à 12/2012

Stocks

Les variations de stocks sont constatés dans les ESAT production et à la cuisine,

Droit individuel à la formation (DIF)

Heures de formation : Le nombre d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 31/12/2012 est de 13 537 heures.

Dettes financières

TABLEAU DE SUIVI DES EMPRUNTS

Désignation	Reste dû	A moins d'un an	A plus d'un an
Etablissements de crédit	235 439	35 332	200 106
Emprunts et dettes fin, divers	159 612	9 272	150 340
Total	395 050	44 604	350 446

Engagements au titre des indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite ont été estimés en tenant compte des dispositions de la Convention Collective,

Les droits virtuels de chaque salarié sont calculés en appliquant à son salaire mensuel le coefficient correspondant au nombre de mois de salaire auquel il aura droit lors de son départ en retraite (supposé intervenir à l'âge de 62 ans), en affectant ce résultat d'un coefficient de probabilité de présence dans le poste lors du départ en retraite, et d'un coefficient issu du rapport ancienneté acquise/ancienneté lors du départ en retraite.

Les droits virtuels des salariés, ainsi estimés, auxquels il convient d'ajouter l'incidence des charges sociales sont de 786 437 €

Une provision a été constituée à hauteur de 288 999 €
utilisant en cela les nouvelles dispositions budgétaires qui permettent de provisionner cette dette future, en fonction des disponibilités dégagées sur les budgets de personnel.

Cette provision couvre donc 37% de l'engagement total.

Engagement de financement du F.A.M.

L'avance financière faite à la SCI du FOYER DES GLYCINES, pour le financement du F.A.M. s'est élevée initialement à 252 126 euros, Cette créance "rattachée à des participations" fait, par convention, l'objet d'un engagement d'abandon progressif au profit de la SCI FOYER LES GLYCINES, étalé sur la durée moyenne d'amortissement des investissements réalisés au F.A.M.

La première part d'abandon de créance a été constatée fin 2009.

Le solde de la créance est au 31/12/2012 de	201 701
dont à moins d'un an	10 085
de un an à 5 ans	40 340
+ de 5 ans	151 276

Information sur les placements de trésorerie

Dans le cadre d'une gestion centralisée de trésorerie, faisant l'objet d'une convention de fusion de tous les comptes bancaires détenus auprès de la BANQUE POPULAIRE, des placements sont effectués par la banque en valeurs mobilières de placement.

Un compte "reflet" est ainsi ouvert, fonctionnant en débit, pour l'acquisition des valeurs mobilières.

Il n'est pas procédé à la comptabilisation des titres détenus par mesure de simplification et afin de ne pas alourdir la présentation du bilan.

La logique comptable voudrait, en effet, que les titres de placements soient comptabilisés à l'actif et le compte "reflet" au passif, Cette présentation donnerait une image non fidèle des comptes.

Les valeurs sont constituées pour l'essentiel de SICAV de trésorerie et de fonds communs de placement.

Les plus ou moins values sur les valeurs détenues au 31 décembre sont négligeables du fait des mouvements nombreux et réguliers, proches de la date de clôture.

Modification de la durée d'amortissement

Les durées d'amortissement ont été modifiées pour des bâtiments de l'ESAT d'Arbois afin d'avoir une valeur nette comptable plus représentative de l'état actuel.